



Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 21 janvier 2017

Vu le décret n°2017-962 du 10 mai 2017

Vu la circulaire du 23 mars 2022

Vu la charte de l'étudiant engagé

**ENGAGEMENT ETUDIANT
DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES ENSEIGNEMENTS ET/OU
DES MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES**

L'étudiant(e)

NOM et Prénom :

Numéro d'étudiant :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal et Ville :

Email :

Téléphone :

L'UFR / Ecole / Institut

UFR / Ecole / Institut d'inscription :

Formation suivie :

Cursus antérieur :

L'activité exercée

Type d'activité :

- Activité au sein d'une association
- Activité professionnelle
- Sapeur-pompier volontaire
- Service civique
- Volontariat dans les armées
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Activité sportive sous réserve d'être inscrit sur les listes mentionnées à l'article L 221-2 du code du sport
- Engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale
- Activité d'élu(e)
- Membre d'un bureau de la vie étudiante ou d'un bureau des étudiants (UFR, Ecoles, Instituts)
- Titulaire d'un mandat syndical.

Durée de l'activité (durée mandat, CDD, CDI, durée engagement) :

Temps consacré à l'activité (volume hebdomadaire, quotité...) :

Nature des missions exercées (décrivez la nature du poste et vos missions) :



Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 21 janvier 2017

Vu le décret n°2017-962 du 10 mai 2017

Vu la circulaire du 23 mars 2022

Vu la charte de l'étudiant engagé

Motivation de la demande (contraintes avec calendrier universitaire de la formation suivie)

Pièces à joindre à la demande d'aménagement :

- Lettre de motivation
- Copie du contrat, document attestant de l'engagement
- Tout document susceptible de justifier le temps consacré à l'activité

Fait à

L'étudiant(e)

Le

(Nom prénom et signature)

Cadre réservé à l'Administration

(Composante d'inscription)

Décision relative à l'attribution d'un aménagement : Accordée Refusée

Nature de l'aménagement reconnu :

(NB : établir contrat pédagogique avec l'étudiant engagé)

Cachet et signature



*Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 21 janvier 2017
Vu le décret n°2017-962 du 10 mai 2017*

CONTRAT PEDAGOGIQUE

Modalités du contrat

Tout aménagement devra être justifié en annexe au présent contrat

AMENAGEMENT DES ENSEIGNEMENTS : **oui** **non**

(Dispense d'assiduité aux cours, choix du groupe de TD, étalement des études sur plusieurs années sauf mention contraire figurant dans le règlement des examens ...)

1^{er} semestre :

.....
.....
.....

2^{eme} semestre :

.....
.....
.....

AMENAGEMENT DES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

oui **non**

(Evaluation des CC en CT, conservation des notes au-dessus de la moyenne par matière, évaluation à des sessions spéciales, ...)

1^{er} semestre :

.....
.....
.....

2^{eme} semestre :

.....
.....
.....



Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 21 janvier 2017

Vu le décret n°2017-962 du 10 mai 2017

Vu la circulaire du 23 mars 2022

Vu la charte de l'étudiant engagé

Objectifs du contrat

- Accorder aux étudiants engagés les moyens nécessaires à la poursuite de leurs études universitaires.
- Aménager la formation universitaire et permettre à l'étudiant engagé de suivre les enseignements indispensables à la poursuite d'un cursus universitaire cohérent dans le cadre d'une future insertion professionnelle

Le contrat est conclu au titre de l'année universitaire ou d'un semestre.

En cas de changement de situation de l'étudiant(e), il/elle devra en informer son responsable de formation afin que celui-ci apprécie le maintien de l'aménagement.

Dans ces conditions, il peut être mis fin au contrat.

**Fait à, en double exemplaire,
le//**

**L'intéressé(e),
(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)**

Le responsable de formation,

Le Directeur de l'UFR, Ecole, Institut,

**Le représentant de l'Université de
de l'Université de Montpellier**